



**Commune de Collonges**

Rue Ste-Anne 5

1903 Collonges

## Formalités d'arrivée

Toute personne a l'obligation d'annoncer son arrivée auprès du Contrôle des habitants dans un délai de quatorze jours, et doit nous apporter :

### Personne de nationalité suisse :

- ✚ Le questionnaire « contrôle de l'habitant » à télécharger sur notre site internet sous « guichet virtuel »
- ✚ L'acte d'origine (pour les personnes mineures : livret de famille ou acte de naissance si parents non mariés)
- ✚ Lors de séparation ou divorce, veuillez nous transmettre la convention de séparation ou le jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale et si autorité conjointe, une autorisation parentale pour déménagement
- ✚ L'attestation d'affiliation à une caisse-maladie suisse ou la carte d'assuré
- ✚ Le contrat de bail à loyer, une attestation de logement ou l'acte d'achat
- ✚ La dernière taxation d'impôt
- ✚ Si vous possédez un chien, son passeport, une copie de la RC incluant le chien et la quittance du règlement de l'impôt annuel
- ✚ Un émolument de CHF 10.-, à verser en cash.

### Personne de nationalité étrangère :

#### Arrivée du Valais :

- ✚ Le questionnaire « contrôle de l'habitant » à télécharger sur notre site internet sous « guichet virtuel »
- ✚ Le permis de séjour original
- ✚ Le passeport ou la carte d'identité valable
- ✚ Lors de séparation ou divorce, veuillez nous transmettre la convention de séparation ou le jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale et si autorité conjointe, cette autorisation parentale pour déménagement
- ✚ L'attestation d'affiliation à une caisse-maladie suisse ou la carte d'assuré
- ✚ Le contrat de bail à loyer, une attestation de logement ou l'acte d'achat
- ✚ Le contrat de travail
- ✚ Pour les détenteurs d'un permis de séjour C, une copie de la dernière taxation d'impôt
- ✚ Si vous possédez un chien, son passeport, une copie de la RC incluant le chien et la quittance du règlement de l'impôt annuel
- ✚ Un émolument de CHF 10.-, à verser en cash.

### **D'autres documents peuvent être réclamés selon votre situation**

#### Arrivée d'un autre canton :

- ✚ Le questionnaire « contrôle de l'habitant » à télécharger sur notre site internet sous « guichet virtuel »
- ✚ Le permis de séjour original
- ✚ Le passeport ou la carte d'identité valable
- ✚ Lors de séparation ou divorce, veuillez nous transmettre la convention de séparation ou le jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale et si autorité conjointe, cette autorisation parentale pour déménagement
- ✚ L'attestation de départ de l'ancienne Commune de domicile
- ✚ Le contrat de travail ou autre attestation (scolaire, revenu, etc.)
- ✚ L'attestation d'affiliation à une caisse-maladie suisse ou la carte d'assuré
- ✚ Le contrat de bail à loyer, une attestation de logement ou l'acte d'achat
- ✚ Un extrait de l'Office des poursuites (liste complète, selon art. 8aLP) de l'ancien domicile (si poursuites)
- ✚ Une attestation de l'aide sociale de l'ancien domicile (si au bénéfice d'aide sociale)
- ✚ Un extrait du casier judiciaire (si condamnation)
- ✚ Pour les détenteurs d'un permis de séjour C, une copie de la dernière taxation d'impôt
- ✚ Si vous possédez un chien, son passeport, une copie de la RC incluant le chien et la quittance du règlement de l'impôt annuel
- ✚ Un émolument de CHF 10.-, à verser en cash.

### **D'autres documents peuvent être réclamés selon votre situation**